

# Matinées 2021

## Informations sur les dispositifs individuels

### Un projet de formation, une envie de reconversion ? Rencontrons-nous !

La Conseillère en Dispositifs Individuels a pour missions de vous informer, de vous orienter et de vous accompagner dans la formalisation de votre projet professionnel personnel.

L'ANFH Bourgogne vous propose :

- De mieux connaître les acteurs locaux, institutionnels, organismes et centres de Bilan,
- De mieux maîtriser les contenus de formation, tout comme des différents diplômes,
  - De développer votre culture générale concernant les métiers interbranches,
    - De recevoir une expertise méthodologique et réglementaire,
  - De vous conseiller sur l'évolution professionnelle dans le cadre du CEP

Venez vous renseigner de 9h30 à 12h

les locaux de la Délégation Régionale  
ANFH  
14 rue Nodot – 2ème étage  
21000 DIJON

Les vendredis

19 mars - 7 mai  
17 septembre - 19 novembre



#### LE BILAN DE COMPETENCES (BC)

Le bilan de compétences permet d'analyser les appétences, les aptitudes et les motivations de leur bénéficiaire.

Le but est de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.



#### LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat Professionnel afin de faire reconnaître son expérience au sens large.



#### LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNEL (CFP)

Le CFP est une demande d'absence et non un droit à financement.

Il permet cependant aux agents de soumettre un projet personnel au Comité Territorial dans le but d'obtenir un financement et d'opérer une évolution professionnelle ou une reconversion.